

ouverture au Ministre des Affaires Etrangères sur l'exercice 1920 d'un crédit de cent millions pour "Contribution de la France aux frais d'assistance des Russes réfugiés de Crimée".

"Ce projet de loi renvoyé à la Commission des Finances n'a pas encore été voté par la Chambre des Députés.

"Il en résulte que la situation sur laquelle j'avais eu l'honneur d'appeler votre attention persiste et s'aggrave de jour en jour, la France continuant à subvenir aux besoins de 135.000 russes (militaires - fonctionnaires et réfugiés civils) sans que le Parlement ait voté aucun crédit.

"Les prévisions approximatives dont vous m'aviez donné connaissance avaient estimé que l'ensemble des dépenses afférentes à l'exercice 1920 atteindraient de ce chef, une somme qui ne serait pas inférieure à une centaine de millions. Ce chiffre semble déjà avoir été sensiblement dépassé. De plus, l'exercice 1921 se trouve, dès le 1er janvier, chargé de l'entretien des réfugiés de Crimée pour une dépense qui risque d'être très-considérable. Une pareille situation ne saurait se prolonger sans danger.

"L'exposé des motifs du projet de loi, déposé le 31 décembre 1920, fait entrevoir que les crédits dont on demande l'autorisation constitueraient des avances récupérables, et il est donné un relevé des moyens de récupération envisagée:

"1°) Versement effectué d'une première somme de 6 millions par les représentants russes du Gouvernement du Général Wrangel;

"2°) Remise à la disposition du Ministère de la Guerre de matériel de guerre prélevé sur les nécessaires et déjà payé par le Gouvernement du Général Wrangel;

"3°) Réalisation du gage constitué par les bateaux de commerce et de guerre appartenant au Gouvernement du général Wrangel et mis par ce dernier à la disposition du Gouvernement français pour le couvrir de ses dépenses.

"Or, en ce qui concerne les bateaux de commerce et de guerre, il résulte des renseignements qui sont venus à la Commission des Finances que, non seulement, ce gage serait illusoire, mais encore qu'il constituerait pour le Trésor une charge quotidienne très importante dont on ne prévoit pas la fin. Les bateaux seraient d'une valeur, sinon irréalisable, tout au moins si précaire qu'il serait difficile d'en faire état dans un bilan. D'autre part les équipages de ces bateaux seraient encore embarqués et leur entretien serait très-coûteux.

"Cette situation est donc extrêmement périlleuse du point de vue financier. Les renseignements qui nous sont donnés ajoutent qu'elle ne l'est pas moins du point de vue politique, car les réfugiés dont il s'agit étant placés sous l'administration du Gouvernement français ne cachent pas leur mécontentement au sujet du traitement qui leur est fait et qu'ils jugent insuffisant malgré nos généreux sacrifices.

.....

"Enfin, il nous revient qu'aucune direction centralisatrice ne régie l'Administration de ce service, lequel constitue un véritable compte spécial occulte auquel, s'imputent sans surveillance ni contrôle, des dépenses ordonnées irrégulièrement par les départements des Affaires Etrangères, de la Guerre, de la Marine et de la Marine marchande.

"Il y a donc urgence à ce que la situation soit régulée à très bref délai.

"En tout état de cause, j'ai l'honneur de vous prier instamment de vouloir bien me faire tenir d'extrême urgence un relevé de toutes les dépenses engagées au titre de l'exercice 1920 et au titre de l'exercice 1921 par les divers départements ministériels intéressés./.

"Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération:

Le Président de la Commission
des Finances du Sénat:

Signé: MILLIES-LACROIX.

,

T.S.V.P.

EXAMEN DU BUDGET DU SERVICE DES BEAUX-ARTS
POUR 1^{er} EXERCICE 1921.

La Commission examine le budget du service des Beaux-Arts pour l'exercice 1921.

M. G. CHASTENET, RAPPORTEUR.- Le budget des Beaux-Arts n'est pas un gros budget, mais il est très compliqué, ses dotations étant réparties entre un grand nombre de chapitres. J'estime, pour ma part, que ce budget pourrait être restreint aux dépenses nécessaires à la conservation du passé artistique de la France, que nos manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais, et de Sèvres pourraient, sans que notre prestige en souffrit, être cédées à l'industrie privée. Mais je n'insiste pas et je passe immédiatement à l'examen des divers chapitres du budget des Beaux-Arts.

Ceux de ces chapitres qui appellent des commentaires ou des modifications sont les suivants:

Chapitre 1^{er} (traitements du personnel de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 956.923 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose deux réductions, la première de 10.000 frs, (automobiles mises à la disposition de l'administration centrale) la seconde de 9.000 frs (rejet de la création d'un emploi de chauffeur.)

M. LE RAPPORTEUR. L'automobile Ford mise à

mise à la disposition du Directeur des Beaux-Arts lui est très utile pour se rendre rapidement à Beauvais, à Sèvres, à Versailles, etc., où il est fréquemment appelé par ses fonctions.

M. BERTHELOT. Je ne crois pas que le Directeur des Beaux-Arts se rende souvent dans les différents établissements dont vient de parler M. le Rapporteur. En tout cas, s'il se déplace, il n'y a pas de raison qu'il le fasse dans d'autres conditions que les chefs de services des diverses administrations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. C'est cela, il n'y a pas lieu de faire d'exception en sa faveur.

M. LE PRESIDENT. La réduction de 10.000 frs que propose M. le Rapporteur général a pour objet, comme les réductions analogues que nous avons opérées aux budgets des divers autres Ministères, d'obtenir l'établissement d'un régime général pour les déplacements des Ministres et chefs de service en automobile. (Approbation).

Les propositions de réduction de M. le Rapporteur général sont adoptées.

Chapitre 2 - (personnel de l'administration centrale, indemnités et allocations diverses, secours, frais de voyages, et de missions). - La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 194.250 frs.-

M. le RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 22.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 3 (matériel de l'administration centrale).-- La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 100.000 frs.--

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 frs.--

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 4 (personnel des inspections et des services extérieurs desBeaux-Arts.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 169.500 frs.--

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.000 frs (vacances d'emploi).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose en outre une réduction de 11.000 frs (rejet de la création d'un poste d'Inspecteur général des Arts appliqués.)

Les propositions de M. le Rapporteur et de M. le Rapporteur général sont adoptées. En conséquence le crédit du chapitre 4 est fixé à 156.500 frs.

Chapitre 5 (frais de tournées et de voyages, indemnités aupersonnel des Inspections et des services extérieurs).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 76.100 frs.

M. LE RAPPORTEUR & M. LE RAPPORTEUR GENERAL proposent une réduction de 3.200 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 8 (Académie deFrance à Rome, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 162.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 3.000 francs.

M. LERAPPORTEUR GENERAL propose une réduction, plus forte, de 43.000 francs.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 10 (Ecole Nationale supérieure des Beaux-Arts à Paris, personnel, traitements et appointements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 694.750 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 6.000 frs pour vacances d'emploi.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre II (Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts à Paris, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 270.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 30.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. LE RAPPORTEUR s'y oppose.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 13 (Ecole Nationale des Arts décoratifs, à Paris, personnel, traitements et salaires).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 286.471 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction

tion indicative de 100 frs pour permettre à la Chambre de rétablir le crédit correspondant au traitement du Sous-Directeur qui doit être maintenu dans son emploi, puisque le poste d'Inspecteur général des Arts appliqués qui devait lui être attribué ne sera pas créé.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1000 frs pour vacances d'emplois.

Les propositions de M. le Rapporteur général et de M. le Rapporteur sont adoptées. En conséquence le crédit du chapitre est fixé à 285.371 frs.

Chapitre 14 (Ecole nationale des Arts décoratifs à Paris, matériel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 69.500 frs.-

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 7.500 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 16 (Ecoles Nationales des Beaux-Arts, des Arts décoratifs et d'Art industriel des départements, personnel, traitements et salaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 677.949 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 102.228 frs. (rejet de l'augmentation projetée de divers traitements) et une autre réduction de 16.900 frs (rejet de la création projetée d'une chaire et d'un emploi de garçon à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix.

Ces propositions sont adoptées. En conséquence, le crédit du chapitre est fixé à 558.821 frs.

Chapitre 18 (Ecole Nationale des Beaux-Arts, des Arts décoratifs et d'Art industriel des départements, matériel.-)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 240.435 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 11.217 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Chapitre 20 (Ecoles départementales et municipales de dessin, des Beaux-Arts, d'Art décoratif et d'Art industriel, Ecoles régionales d'Architecture, Comité consultatif, central technique et Comités régionaux des Arts appliqués, indemnités diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 35.624 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 frs devant porter sur les frais de missions.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 21 (Conservatoire Nationale de Musique et de Déclamation, personnel, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 613.320 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose les réductions suivantes: 1° 2.000 frs pour vacances d'emplois; 2° 1.000 frs à titre indicatif en vue de la fusion de l'emploi de Bibliothécaire et de l'emploi de Conservateur du Musée; 3° 3.000 frs pour rejet de la création d'un emploi de dactylographe.

Ces propositions sont adoptées.

En conséquence, le crédit du chapitre est fixé à 607.320 frs.

Chapitre 22 (Conservatoire National de Musique et de Déclamation, Matériel.-)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 75.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 5.000 frs. Cette proposition est adoptée.

Chapitre 23 (Conservatoire National de Musique et de Déclamation, indemnités diverses, pensions, encouragements, secours.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 51.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose/une réduction de 2.400 frs pour suppression de l'indemnité de résidence à deux auxiliaires temporaires qui n'y ont pas droit.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 26 (Bibliothèque publique de l'Opéra, personnel, traitements).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 22.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 3.000 frs à titre indicatif pour la suppression du poste de Bibliothécaire.

M. BERTHELOT. La bibliothèque de l'Opéra contient des documents extrêmement rares. Il est indispensable de la conserver, etsi on la conserve, il faut laisser à sa tête un bibliothécaire qui soit un homme érudit en matière d'art musical.

M. LE RAPPORTEUR. Mais la bibliothèque est fermée, depuis six mois.

M. RIBOT. Il est certain qu'il ne peut pas y avoir de bibliothèque sans bibliothécaire.

M. LE RAPPORTEUR. La bibliothèque de l'Opéra comporte un poste d'archiviste et un poste d'administrateur. Cela fait double emploi.

La réduction proposée par M. le Rapporteur est repoussée par 8 voix contre 4 sur 12 votants. En conséquence, le chapitre 26 est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre 29 (Concerts populaires à Paris et dans les départements et oeuvres de décentralisation artistique).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 125.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 25.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920). Le crédit de ce chapitre, dit-il, ne permet d'accorder que de la poussière de subvention.

M. LE RAPPORTEUR. L'augmentation de 25.000 frs sur le chiffre de l'année dernière, admise par la Chambre, a pour but de permettre d'augmenter les subventions accordées aux Concerts Colonne et Lamoureux ainsi qu'aux Théâtres de l'Œuvre et d'accorder des subventions nouvelles à la Société des Concerts du Conservatoire et au Théâtre du Vieux-Colombier. Toutes ces différentes oeuvres sont évidemment très intéressantes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. La Commission s'est jusqu'ici refusée à admettre les augmentations

de crédit pour les choses les plus utiles. Va-t-elle maintenant en accepter pour des choses dont la nécessité n'est pas absolument démontrée ?

M. BERTHELOT. Les entreprises artistiques qu'a énumérées M. le Rapporteur obtiennent des résultats tout à fait remarquables.

M. R. G. LEVY. On peut donner au Théâtre du Vieux-Colombier une subvention de 4.000 frs. Il suffirait à ce théâtre, pour obtenir la même somme, d'augmenter de 0,10 centimes le prix de ses places.

M. JENOUVRIER. Le moment est mal choisi pour augmenter les subventions ou pour en accorder de nouvelles.

M. LE RAPPORTEUR. Mais il s'agit dans l'espèce de subventions tout à fait justifiées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'insiste pour que la Commission reste fidèle à sa jurisprudence, hostile à toute dépense nouvelle: nous n'avons pas d'argent.

La proposition de M. le Rapporteur général, mise aux voix, est adoptée. En conséquence, le crédit du chapitre 29 est fixé à 100.000 frs.

Chapitre 30 (Action artistique à l'étranger, personnel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 90.200 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 45.100frs (retour au chiffre du budget de 1920.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 31 (Action artistique à l'étranger, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 30.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 15.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 32 (Action artistique à l'étranger, subventions).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 79.800 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 39.900 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 35 (Palais du Trocadéro, Surveillance de la salle des fêtes, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5.026 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1.232 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 37 (Travaux d'art, décoration d'édifices publics à Paris et dans les départements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.146.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 300.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 39 (Achats d'oeuvres d'artistes vivants dans les expositions diverses.- Prix national et Bourses de voyage en France et à l'étranger).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 360.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs.(retour au chiffre du budget de 1920).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 41 (Manufacture Nationale de Sèvres, personnel, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.166.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction indicative de 1.000 frs, en vue de la fusion des emplois de Conservateur du Musée et de Secrétaire de la Bibliothèque.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 42 (Manufacture Nationale de Sèvres, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 384.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 6.000 frs, (rejet de l'acquisition projetée d'un aspirateur de poussière.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 43 (Manufacture Nationale de Sèvres, indemnités diverses: missions, secours, achats de projets et primes).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 272.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 47 (Manufacture Nationale des Gobelins, personnel, traitements et salaires).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 740.300 frs.

M. JENOUVRIER. J'ai visité récemment la Manufacture des Gobelins et j'y ai constaté à la fois la vétusté du matériel et l'insuffisance des salaires du personnel.

M. LE RAPPORTEUR. L'administration de cet établissement est déplorable. Trop souvent il sort des Gobelins des oeuvres de très mauvais goût.

Le chapitre 47 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 48 (Manufacture Nationale des Gobelins, indemnités diverses, secours et primes de travail).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 135.550 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 3.600 frs pour vacances d'emplois.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 51 (Manufacture Nationale de Beauvais, indemnités diverses, primes de travail, secours).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 48.850 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 3.450 frs, devant porter sur les dépenses de secours, de frais de déplacements et sur les vacances d'emplois.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 52 (Manufacture Nationale de Beauvais, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 78.300 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 4.300 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 53 (Musées nationaux, personnel, traitements).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.287.660 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 27.000 frs (rejet de la création projetée de six emplois nouveaux de gardiens au Musée du Louvre.)

M. BERTHELOT. Mais il y a au Musée du Louvre de nouvelles acquisitions dont il importe d'assurer le gardiennage.

La proposition de M. le Rapporteur Général est adoptée.

Chapitre 54 (Musées nationaux, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 506.830 francs.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 46.830 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. BERTHELOT appuie cette proposition. Il lui paraît inacceptable qu'une décision du Conseil des bâtiments civils suffise à entraîner un relèvement de crédits pour les dépenses locatives d'entretien.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 55 (Musées nationaux, indemnités diverses, secours, frais de voyages.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 479.950 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 11.800 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 56 (Musées nationaux, Chalcographie et atelier de moulage).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 60.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction indicative de 500 frs, en vue du relèvement du prix de vente des oeuvres de la chalcographie. Il dit que si on vend ces reproductions plus cher, on en vendra davantage.

M. BERTHELOT conteste la justesse de cette

affirmation. Un relèvement des prix de vente écartera peut-être une clientèle déjà très restreinte.

La réduction proposée par M. le Rapporteur est repoussée par 7 voix contre 6 sur 13 votants.

La Commission autorise toutefois M. le Rapporteur à demander dans son rapport le relèvement des prix de vente de la chalcographie. Le chapitre 56 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 57 (Subvention de l'Etat aux Musées nationaux pour acquisition d'objets ayant une valeur artistique, archéologique ou historique).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 160.000 francs.

M. JENOUVRIER propose une réduction indicative de 10.000 francs en vue de la création d'entrées payantes dans les Musées et les Palais Nationaux les jours autres que les dimanches, jeudis et jours fériés.

M. LEBRUN dit que la réforme que demande M. JENOUVRIER est réclamée depuis fort longtemps. L'an dernier, le Ministre avait même annoncé le dépôt imminent d'un projet en ce sens. En fait, ce projet n'a pas été déposé. Il doit y avoir une grande résistance de l'administration à la suppression de la gratuité de l'entrée dans les Musées et Palais nationaux.

M. MILAN. J'accepte la création d'entrées payantes, mais je demande que la gratuité soit maintenue tous les jours pour les enfants qui visitent les Musées sous la direction de leurs maîtres.

M. JENOUVRIER. Nous sommes entièrement d'accord.

La réduction proposée par M. JENOUVRIER est adoptée. En conséquence, le crédit du chapitre 57 est fixée à 140.000 francs.

Chapitre 60 (Musée Guimet, matériel).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 27.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 9.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 65 (Souscriptions aux ouvrages d'art, publications et impressions, sociétés des Beaux-Arts des départements, inventaire général des richesses d'art de la France.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 95.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 5.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 66 (Expositions à Paris, dans les départements et à l'étranger, salaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 10.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2.000 francs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 77 (Monuments historiques, monuments appartenant à l'Etat).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.450.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 250.000 frs, qui laisserait, explique-t-il, le chiffre du budget de 1921 encore supérieur de 250.000 frs à celui du budget de 1920.

M. LUCIEN HUBERT & M. JEANNENEY font observer que l'accroissement considérable du prix des matériaux, de la main-d'oeuvre, etc., justifie l'augmentation de 500.000 frs, par rapport au chiffre de 1920 demandée par le Gouvernement et votée par la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL n'insistant pas pour la réduction qu'il a proposée, le chapitre 77 est adoptée avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 78 (Monuments historiques, monuments n'appartenant pas à l'Etat).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5.900.000 frs, supérieur de 2 millions de francs au chiffre du budget de 1920.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de n'accorder qu'1 million de plus qu'en 1920, c'est-à-dire de fixer le crédit du chapitre à 4.900.000 francs.

M. DAUSSET demande quel est le programme de travaux de l'administration ?

M. LE RAPPORTEUR répond qu'on lui a simplement dit qu'il y avait des dépenses urgentes à faire

et que si on réalisait des économies sur ces dépenses, elles seraient ruineuses, car en retardant les travaux, on se condamne à en faire de bien plus considérables ultérieurement.

M. RENE BESNARD. Il me paraît que nous ne devons pas opérer sans justification suffisante des réductions sur les crédits demandés par le Gouvernement, car, autrement, les réductions aboutiraient à des crédits supplémentaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Dans l'espèce, l'administration n'a pas fourni d'indications à l'appui de ses demandes et, comme, d'autre part, il y a des raisons financières puissantes de réduire nos dépenses, je crois vous faire une proposition raisonnable en vous demandant le vote d'un crédit supérieur de 1.000.000 de francs, à celui du budget de 1920.

La réduction de 1 million proposée par M. le Rapporteur général, mise aux voix, est repoussée par 6 voix contre 3 sur 9 votants. Le chapitre 78 est adopté avec le crédit voté par la Chambre. Il est entendu que M. le Rapporteur demandera communication du programme de travaux de l'administration.

Chapitre 79 (monuments historiques, dépenses communes, frais de matériel, pour l'application de la loi du 31 août 1920 sur l'exportation des oeuvres d'art.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 199.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 49.000 francs.- Cette proposition est adoptée.

Chapitre 80 (Conservation des vestiges de guerre et des objets d'art de la zone des Armées, personnel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 100.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 25.000 francs, en vue de la diminution progressive du personnel chargé de la conservation des oeuvres d'art évacuées de la zone des armées.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 81 (Conservation des vestiges de guerre et des objets d'art de la zone des armées, matériel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 900.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 200.000 frs., en vue de la diminution progressive du service.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 84 (Musée de sculpture comparée du Trocadéro, matériel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 80.500 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 85 (Service photographique et cinématographique, personnel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 190.250 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 26.000 francs, en vue de la diminution du service.

M. LE RAPPORTEUR s'y oppose. Il fait observer que, depuis que le monopole de la maison Braun a cessé, des autorisations de photographier les oeuvres d'art des Musées nationaux sont accordées à toutes les maisons sérieuses qui les demandent et qu'en outre, l'Etat lui-même, par son service photographique, fait des reproductions de ces mêmes oeuvres d'art. La vente de ces reproductions a même produit en 1920, une recette de 80.000 francs. D'autre part, le service photographique et cinématographique est chargé de la conservation des clichés de la guerre.

M. JENOUVRIER estime que ce service doit disparaître. Il y aurait donc lieu de supprimer purement et simplement le crédit du chapitre 85 sauf pour la partie correspondant aux douzièmes déjà votés pour le 1er trimestre de l'année en cours.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY est du même avis.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL se rallie également à la suppression du service. Il demande simplement que la Commission vote un crédit correspondant à 4 mois de fonctionnement dudit service pour donner le temps de le liquider.

M. LE RAPPORTEUR. La liquidation sera difficile. Le service dont il s'agit a toute une installation et tout un personnel.

M. ALEXANDRE BERARD. C'est un service dont la création remonte à la guerre et qui doit être supprimé maintenant que la paix est rétablie.

M. RIBOT dit qu'il est impossible de mettre du jour au lendemain sur le pavé le personnel du service en question. Il demande à la Commission de voter au moins un crédit correspondant à 6 mois de fonctionnement. (Adhésion.)

Finalement, la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, réduit de 95.000 frs, le crédit voté par la Chambre au chapitre 85.

M. LE RAPPORTEUR indiquera dans son rapport que le service photographique et cinématographique doit être liquidé.

Chapitre 86 (service photographique et cinématographique, indemnités diverses, missions, allocations, secours, frais de voyage.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 39.500 francs.

Sur une question de M. RIBOT, M. LE RAPPORTEUR explique que la Commission de contrôle des films, dont les membres reçoivent des jetons de présence payés sur le crédit de ce chapitre, exerce une véritable censure sur les productions cinématographiques; les dépenses de cette Commission sont d'ailleurs partiellement compensées par les versements des producteurs de films.

M. JENOUVRIER fait observer que les Membres de la Commission de contrôle étant des fonctionnaires

de l'Etat ne devraient pas toucher des jetons de présence.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose, le service devant être liquidé, une réduction de 24.500 francs sur le crédit voté par la Chambre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 87 (service photographique et cinématographique, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 200.000 frs.

Après un échange d'observations entre plusieurs membres de la Commission et sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, ce crédit est réduit de 120.000 francs.

Chapitre 88 (bâtiments civils et Palais nationaux, personnel, traitements.)--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.369.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les réductions suivantes :

1° 32.100 frs pour rejet de la régularisation des traitements des Inspecteurs d'architectes ordinaires et du relèvement des traitements des jardiniers en chef et des jardiniers;

2° 986.000 francs pour rejet du transfert d'une somme égale prélevée sur le chapitre 91 en vue du commissionnement du personnel ouvrier;

3° 36.300 frs, pour rejet du transfert d'une somme égale du chapitre 91 en vue du versement par

l'Etat à la Caisse des retraites de 4 % des salaires des ouvriers auxiliaires;

4° 3.100 francs pour rejet de l'augmentation des salaires.

Ces propositions sont adoptées.

En conséquence le crédit du chapitre est fixé à 312.000 frs (chiffre du budget de 1920.)

Chapitre 89 (Bâtiments civils et Palais nationaux, matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 57.600 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 6.600 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 91 (Bâtiments civils et Palais nationaux, entretien et réparations).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 6.200.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose la réintégration à ce chapitre des deux crédits de 986.000 frs et de 36.300 frs, dont la Commission a rejeté le transfert au chapitre 91 du crédit qui sera voté pour les travaux de réfection et de restauration du Théâtre National de l'Opéra (chapitre 114 de la Chambre).

Ces diverses propositions sont adoptées.

En conséquence, le crédit du chapitre 91 est fixé provisoirement à 7.222.300 frs, étant entendu que ce crédit sera relevé de la somme qui sera votée pour les travaux de réfection et de restauration du Théâtre national de l'Opéra.

Chapitre 92 (Bâtiments civils et Palais Nationaux, travaux d'aménagement et d'installation.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 400.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs devant porter sur les travaux d'installation.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 93 (construction et grosses réparations des Hôtels diplomatiques et consulaires, mobilier de première installation).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.100.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 frs.

M. MAGNY fait observer qu'il y a exécuter maintenant des travaux que la guerre avait fait ajourner.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL répond que le crédit du budget de 1920 ne s'élevait qu'à 750.000 francs. Par conséquent, même avec la réduction proposée, le crédit du budget de 1921 sera notablement supérieur. La situation financière actuelle est grave, l'Etat ne peut augmenter indéfiniment ses dépenses.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

Chapitre 94 (Bâtiments des Cours d'appel, travaux d'entretien et de grosses réparations).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 370.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 70.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 99 (Service des Eaux de Versailles et de Marly, travaux d'entretien et de grosses réparations.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 900.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 100 (Service des Eaux de Versailles et de Marly, travaux d'amélioration.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 150.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 72.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 102 (Domaine de Versailles et de Trianon, travaux de réfection et de restauration.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 103 (Palais et jardins du Louvre et des Tuileries, travaux de construction et de réfection.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 104 (Domaine de St-Cloud, travaux de construction et de réfection.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 100.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 105 (Bibliothèque nationale, travaux d'agrandissements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 125.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. DAUSSET fait observer que l'augmentation par rapport au chiffre de 1920, demandée par le Gouvernement et votée par la Chambre, a pour but notamment, de permettre la continuation de l'exécution des casiers et balcons de la grande salle ovale. La Bibliothèque Nationale reçoit continuellement de nouveaux volumes et de nouveaux documents, il faut qu'elle puisse faire des casiers pour les y placer.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. L'augmentation demandée a également pour but de permettre d'installer le chauffage central du Cabinet des Médailles. Or ce travail peut-être différé. (Approbation.)

La réduction proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée, étant entendu qu'elle portera sur les travaux d'installation du chauffage central.

Chapitre 107 (Ecole Nationale supérieure des Beaux-Arts, travaux de restauration et de réfection.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 100.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 20.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 109 (Muséum d'Histoire Naturelle, travaux de constructions.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose la suppression complète de ce crédit, qui est destiné à la construction d'un bâtiment de la graineterie, ladite construction pouvant être ajournée.

M. RENE BESNARD fait observer que cette construction est déjà commencée. On ne peut donc l'interrompre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je demande que le chapitre 109 soit réservé, pour me permettre de prendre des renseignements à ce sujet.

Cette proposition est adoptée: le chapitre est réservé.

Chapitre 110 (Ministère des Affaires étrangères, extension du service des Archives).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 100.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit que l'on pourrait peut être ajourner l'extension dont il s'agit.

M. LE PRESIDENT. Non: Les travaux sont commencés, ils ne peuvent être interrompus.

Sur la demande de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, le chapitre est réservé afin que des renseignements puissent être pris sur la question qui vient d'être soulevée.

Chapitre 112 (Ecole Normale Supérieure, travaux de remise en état).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 350.000 frs.--

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 50.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 114 (Théâtre national de l'Opéra, travaux de réfection et de restauration.)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 350.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 frs, en vue d'échelonner les travaux sur un plus grand nombre d'exercices, les premières annuités devant être consacrées uniquement à des travaux de sécurité et ne pas engager l'avenir.

M. BERTHELOT. Le programme prévu correspond à une dépense de plusieurs millions. Si vous votez un crédit cette année, même réduit, ce programme sera exécuté, et malgré vous, l'avenir sera engagé. C'est pourquoi, il vaudrait mieux supprimer le chapitre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il y a à exécuter des travaux de sécurité. Je demande à la Commission de ne voter qu'un crédit de 250.000 frs, qui permettra l'exécution de ces travaux, mais ce crédit doit, selon moi, être reporté au chapitre 91 (entretien et réparation des bâtiments civils et des Palais Nationaux); le chapitre 114 serait donc supprimé. (Adhésion.)

Les propositions de M. LE RAPPORTEUR GENERAL sont adoptées. En conséquence, le chapitre 114 est supprimé et le crédit du chapitre 91 est porté de 7.222.300 frs à 7.472.300 frs.

Chapitre 115 (Installation de la Collection Rondel au Palais-Royal).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 125.000 francs.

M. RIBOT. La collection dont il s'agit consiste dans une bibliothèque théâtrale qui a été donnée à la Comédie-Française. Celle-ci n'a pas de locaux pour la loger et l'on propose d'installer les volumes et brochures dans les bâtiments de l'ancienne Cour des Comptes. J'estime que la collection Rondel devrait plutôt être installée à la Bibliothèque Nationale. Si on l'installait au Palais-Royal, on ne faudrait pas à demander la création d'un poste de conservateur et de tout un personnel.

M. MILAN. Mais si on installe la collection à la Bibliothèque Nationale, il faudra également faire des dépenses.

M. RIBOT. Non; la Bibliothèque Nationale dispose de locaux et de personnel.

Le chapitre 115 est supprimé.

Chapitre A du budget extraordinaire (indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 80.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 10.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

FIXATION DE LA DATE DE L'EXAMEN DE L'AVIS
FINANCIER SUR LE PROJET DE LOI RELATIF À
L'AMENAGEMENT DU RHONE.--

Sur la proposition de M. MILAN, et d'accord avec M. LE RAPPORTEUR GENERAL, la Commission fixe au vendredi 18 mars l'examen de l'avis financier à émettre par elle sur le projet de loi relatif à l'aménagement du Rhone.

M. RENE BESNARD demande l'ajournement à demain de l'examen du budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1921.

Cette demande est rejetée par 10 voix contre 5 sur 15 votants.

EXAMEN DU BUDGET DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1921.

M. LUCIEN HUBERT, RAPPORTEUR. Avant d'examiner les différents chapitres, du budget du Ministère des Affaires étrangères, je crois devoir faire connaître à la Commission les derniers chiffres arrêtés par la Commission des Réparations pour notre créance sur l'Allemagne. Ces chiffres sont de 218 milliards 540 millions 596.000 francs, dont 80 milliards pour dommages aux personnes et le reste pour dommages aux propriétés.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. Je crois que ces chiffres ne sont pas encore définitifs, n'ayant pas été communiqués à l'Allemagne.

M. LE RAPPORTEUR. C'est bien possible: ils n'en ont pas moins été fixés par la Commission des Réparations.

En ce qui concerne le budget du Ministère des Affaires Étrangères, il comprend après les votes de la Chambre des crédits se montant autotal à 274 millions. Les chapitres du budget ordinaire ont été groupés en 4 titres, savoir: 1° dépenses administratives du Ministère des Affaires Étrangères; 2° oeuvres françaises à l'étranger; 3° dépenses internationales et dépenses résultant des traités de paix; 4° dépenses d'ordre et diverses.

Les dépenses du titre 1^o correspondent à peu près à la totalité du budget d'avant guerre du Ministère des Affaires Etrangères. Ce budget qui était passé de 1822 à 1910 de 2 millions à 21 millions, tandis que l'ensemble du budget de l'Etat passait de 964 millions à 4 milliards 700 millions, est passé depuis 1910 de 21 à 42 millions. Il a donc doublé dans les 11 dernières années sans compter les dépenses des titres autres que le titre 1^{er}.

M. LE RAPPORTEUR passe en revue les différents chapitres du budget du Ministère des Affaires Etrangères qui appellent des commentaires ou des modifications.

Ces chapitres sont les suivants :

Chapitre 1^o (Traitements du Ministre et du Sous-Secrétaire d'Etat, traitements du personnel de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.488.600 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction indicative de 1.000 frs, en vue de la titularisation de ceux des auxiliaires dont les services sont indispensables et de la suppression des autres; il estime que de cette opération pourrait résulter finalement une économie de 180.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les réductions suivantes : 1^o 20.000 frs pour obtenir le règlement de la question des automobiles ministérielles; 2^o 40.800 frs pour rejet de la création de divers emplois (deux rédacteurs et 5 auxiliaires au Sous-Secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil.)

Les propositions de M. LE RAPPORTEUR GENERAL acceptées par M. LE RAPPORTEUR sont adoptées.

En conséquence, le crédit du chapitre 1^o est fixé à 2.428.520 frs.

Chapitre 2 (Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 420.992 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 8892 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 5 (matériel).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 655.300 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les réductions suivantes: 1^o 70.000 frs (automobiles mises à la disposition de l'administration centrale, qui sont au nombre de 7); 2^o 110.300 frs pour retour au chiffre du budget de 1920, majoré d'une part des crédits supplémentaires de la même année, d'autre part, des transferts opérés de l'ancien chapitre B du budget extraordinaire et du chapitre 6 du budget ordinaire.

M. LE RAPPORTEUR fait observer que les dépenses des automobiles ne sont pas payées sur le chapitre 5, mais bien sur le chapitre I du budget extraordinaire.

M. BERTHELOT. Dans ces conditions, la

réduction de 70.000 frs, que l'on propose au chapitre 5 sur les automobiles sera inopérante.

M. LE PRESIDENT. Cette réduction, je le répète, a pour but, comme les réductions analogues opérées aux budgets des autres Ministères, d'obtenir le règlement de la question des automobiles. C'est donc uniquement une réduction indicative. (Approbation).

Les propositions de M. le Rapporteur général sont adoptées. En conséquence le crédit du chapitre 5 est fixé à 475.000 francs.

Chapitre 6 (fournitures de bureau et impressions).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 650.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction plus forte, de 150.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920, majoré des crédits supplémentaires de la même année et des transferts opérés de l'ancien chapitre B du budget extraordinaire).

M. BERTHELOT. La réduction que propose M. le Rapporteur général aura pour effet, si elle est adoptée, d'empêcher de rentrer dans la vérité budgétaire, comme l'a demandé M. Noblemaire dans son rapport à la Chambre, en réintégrant au chapitre dont il s'agit des dépenses qui jusqu'ici ont été indument payées sur les fonds secrets.

M. le RAPPORTEUR GENERAL. Il faut cependant bien que nous tenions compte de la Baisse des prix du papier et des autres fournitures, ainsi que de la diminution des frais d'impression que nous avons escomptée au Budget de l'Imprimerie Nationale.

M. LE RAPPORTEUR propose à titre transactionnel une réduction de 50.000 frs sur le crédit voté par la Chambre. Finalement, la Commission vote une réduction, acceptée par M. le Rapporteur et par M. le Rapporteur général, de 100.000 francs.

Chapitre 7 (dépenses secrètes).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2millions.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, l'examen de ce chapitre est réservé jusqu'au moment de l'examen du chapitre I du budget extraordinaire, qui est également afférent à des dépenses secrètes.

Chapitre 11 (frais généraux des postes diplomatiques).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4.800.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2.588.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. LE RAPPORTEUR n'accepte qu'une réduction de 200.000 frs; la cherté de la vie et les frais de change ne permettent pas, suivant lui, de réduire le

crédit voté par la Chambre dans la proportion où le voudrait M. le Rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. On ne nous a rien demandé à ce chapitre pour la perte au change.

M. RIBOT. Et dans l'état actuel de nos finances, nous ne pouvons augmenter nos dépenses.

M. BERTHELOT. Ce qu'il faudrait, c'est doubler les indemnités accordées aux titulaires, en 1913, des différents postes diplomatiques.

M. LE RAPPORTEUR déclare accepter, dans un esprit de transaction, une diminution de 1.294.000 frs sur le crédit voté par la Chambre, diminution correspondant à la moitié de l'augmentation dudit crédit par rapport au crédit du budget de 1920.

M. A. BERARD & M. LE RAPPORTEUR GENERAL insistent pour le retour pur et simple au chiffre du budget de 1920.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée. En conséquence, le crédit du chapitre 11 est fixé à 2.212.000 frs.

Chapitre 12 (missions).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 52.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 30.000 francs en vue d'obtenir la suppression ultérieure du chapitre.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 17 (dépenses des Résidences).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.600.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 450.000 frs, pour retour au chiffre du budget de 1920 majoré des crédits supplémentaires de la même année.

M. BERTHELOT fait observer que dans son rapport à la Chambre, M. Noblemaire reconnaît l'insuffisance du crédit de 2.600.000 frs, que sera-ce si ce crédit est encore réduit ?

M. LE RAPPORTEUR demande le maintien du crédit voté par la Chambre. Il ne faut pas, dit-il, faire des économies purement apparentes; si le chapitre 17 est insuffisamment doté, on continuera la pratique consistant à payer sur les fonds secrets partie des dépenses qu'il devrait couvrir.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 18 (frais de correspondance).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.750.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 50.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 22 (dépenses de matériel des services installés dans l'annexe de la rue François-Ier).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 600.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction indicative de 50.000 frs pour hâter l'évacuation de l'immeuble dont il s'agit, qui, en vertu de la loi, doit être rendu à l'habitation privée.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 30 (service des oeuvres françaises à l'étranger, personnel, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 370.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL voudrait que chaque direction s'occupât de ses oeuvres à l'étranger.

M. LE RAPPORTEUR répond qu'il ne s'agit pas là d'une question financière, mais d'une question organique; la Commission croit-elle pouvoir critiquer la centralisation qui a été réalisée ?

M. BERTHELOT. En tout cas, il serait imprudent d'affaiblir nos oeuvres à l'étranger quand nous avons encore tant à faire pour lutter contre l'Allemagne.

M. A. BERARD. Trop souvent, les oeuvres françaises à l'étranger sont inutiles.

Le chapitre 30 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 34 (Oeuvres françaises en Europe).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 8.740.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1.170.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

M. BERTHELOT. L'augmentation par rapport au budget de 1920, proposée par le Gouvernement et votée par la Chambre est affectée surtout à l'organisation de l'information cinématographique.

M. LE RAPPORTEUR. Laquelle est réclamée par nos représentants à l'étranger et fait une excellente besogne pour les intérêts français.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

Chapitre 35 (Oeuvres françaises en Orient).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5.385.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1.010.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920, majoré des crédits supplémentaires de la même année).

Cette proposition est adoptée.

M. JENOUVRIER appelle l'attention de la Commission sur le fait qu'en Palestine les sionistes, soutenus par les Anglais, interdisent dans les écoles l'enseignement du français.

Chapitre 36 (Oeuvres françaises en Extrême-Orient).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.250.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 1.300.000 frs (retour au chiffre du budget de 1920, majoré des crédits supplémentaires de la même année).

M. BERTHELOT. La France a obtenu qu'il lui fût attribué, par le Traité de Versailles la grande organisation scolaire créée par les Allemands à Shanghai. Voulez-vous que nous conservions cette organisation, ou préférez-vous renoncer à ce précieux moyen d'influence ? Songez que les étudiants chinois sont très attirés par nos établissements universitaires.

M. JENOUVRIER. J'aurais voulu que M. Painlevé, qui revient de Chine, exposât à la Commission les résultats de son voyage. En tout cas, je puis dire que le développement de notre influence en Chine se fait surtout par des moyens qui ne coûtent rien au budget.

M. ALEXANDRE BERARD, propose de voter le crédit de 1.950.000 frs, jugé suffisant par M. le Rapporteur général, en y ajoutant 300.000 frs pour l'Ecole de Shanghai.

Cette proposition est adoptée.

En conséquence, le crédit du chapitre 36 est fixé à 2.250.000 francs.

Chapitre 38 (Oeuvres françaises à Tanger).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 200.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction indicative de 50.000 francs en vue du passage ultérieur de la totalité de la dépense au budget chérifien.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 41 bis (Service d'information et de presse).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 676.200 frs.

Sur la demande de M. le Président, ce chapitre est réservé.

Chapitre 42 (contribution de la France dans les dépenses du Secrétariat international de la Société des Nations).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.950.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR fait connaître que le Gouvernement souhaiterait que la Commission opérât sur le crédit de ce chapitre une réduction indicative de 1.000 frs en vue de permettre à la Chambre de majorer le crédit de 1.000.000 frs lorsque le budget lui reviendra. Le calcul de la quote-part de la France a été fait d'une manière inexacte et cette quote-part est supérieure d'un million au chiffre primitivement envisagé.

M. RIBOT. Toutes nos dépenses pour la Société des Nations sont véritablement excessives.

Le chapitre 42 est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre 46 (Commissions fluviales internationales.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 606.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction indicative de 6.000 frs en vue d'obtenir la réduction des traitements et indemnités accordés aux représentants de la France dans les Commissions dont il s'agit. Ces traitements et indemnités sont tout à fait exagérés.

M. BERTHELOT. Il ne faut pas oublier que les Commissions en question sont des Commissions internationales.

La proposition de M. le Rapporteur général est adoptée.

La suite de l'examen des chapitres du budget du Ministère des Affaires Etrangères est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 19 heures 1/4.

-:-:-:-

Le Président de la Commission des Finances,

